



INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER

Samedi 17 mai 2014

Madame, Monsieur, l'APEL du collège La Salle Annecy-le-Vieux organise un vide grenier au collège le **le samedi 17 mai 2014 de 6 h 00 à 18 h 00.**

- Les exposants seront placés en fonction de leur arrivée par les organisateurs sur le site à partir de **6h**. Les exposants qui désirent être ensemble devront impérativement se présenter en même temps.

- Il est demandé **10 euros** pour chaque emplacement de **3 mètres linéaires**. Chaque exposant peut demander plusieurs emplacements.

- Les professionnels ne sont pas admis, le vide-grenier est réservé aux particuliers.

- La **date limite des inscriptions** est fixée au **31 mars 2014**. L'ouverture au public sera de 8h jusqu'à 17h30.

- Vous devez certifier que les objets exposés sont votre propriété et n'ont pas été achetés dans le but de revente.

- Restauration possible sur place (sandwichs, frites, buvette).

- Chaque demande doit être accompagnée :

1. du règlement à l'ordre de l'APEL
2. de la photocopie recto verso de la pièce d'identité du demandeur
3. du présent bulletin d'inscription rempli et signé

Le bulletin est accompagné du règlement intérieur, celui-ci s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

ATTENTION : Toute demande incomplète ne sera pas enregistrée

Le N° de réservation n'est pas un numéro d'emplacement.

Le tout est à renvoyer à APEL La Salle Annecy-le-Vieux, 7 chemin du Bray 74940 ANNECY-LE-VIEUX, ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'APEL au collège.

Renseignements possibles sur president@apel-lasalle-annecy-le-vieux.org ou www.apel-lasalle-annecy-le-vieux.org

BULLETIN D'INSCRIPTION 2014

NOM et Prénom.....Date et lieu de naissance :

Adresse postale

N° de téléphone :

Adresse mail

N° de carte d'identité : ; délivrée le __ / __ / __ à..... Dépt (....)

Ou N° passeport : ; délivré le __ / __ / __ à.....Dépt (...)

Ou N° permis de conduire : ; délivré le __ / __ / __ à.....Dépt (....)

Nombre d'emplacement(s) : X 10 € =

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur.

Fait àle**Signature obligatoire :**

Coupon à renvoyer avec le règlement à l'ordre de l'APEL, la photocopie recto -verso de la pièce d'identité

APEL La Salle Annecy-le-Vieux, 7 chemin du Bray 74940 Annecy-le-Vieux



Règlement intérieur du vide grenier de l'APEL La Salle Annecy-le-Vieux

Article 1 : Le vide grenier de l'APEL La Salle Annecy-le-Vieux est ouvert à tout particulier majeur qui en fait la demande, non professionnel,

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier,

Article 3 : Une pièce d'identité et le règlement du prix de(s) l'emplacement(s) seront demandés à chaque exposant,

Article 4 : L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous,

Article 5 : La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. Aucune marchandise neuve,

Article 6 : La vente ou le don d'animaux est interdit sur notre vide grenier. Tout support vidéo à caractère pornographique, les drogues et dérivés, les armes sauf celles de collection reconnues comme telles, sont formellement interdits. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion du contrevenant sans remboursement du prix de l'emplacement,

Article 7 : Aucun véhicule ne sera admis sur l'exposition, sauf entre 6h et 7h30 pour le déchargement, puis à partir de 17h30,

Article 8 : Nous vous placerons sur le terrain entre 6h et 7h30, vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h30 sauf demande expresse à la réservation,

Article 9 : Le prix de l'emplacement est fixé à 10 euros pour 3 mètres de façade, chaque exposant peut demander plusieurs emplacements,

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des inscriptions même en cas d'absence motivée, ou d'intempéries,

Article 11 : Les espaces devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment de votre départ, des poubelles seront mises à votre disposition. Le départ ne sera autorisé qu'après contrôle de l'emplacement et validation par l'organisation.

Article 12 : Aucun matériel n'est fourni (table, tréteaux ...).

* ----- *

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de l'APEL La Salle Annecy-le-Vieux, et vous souhaitons une agréable journée lors de votre participation.